

ÉDITORIAL / OPINIONS

L'EXPRESS POLITIQUE



Record de pauvreté chez les enfants

La coalition d'organismes sociaux Campagne 2000 a félicité le gouvernement Chrétien pour l'apport « apprécié » de son programme de prestations fiscales pour enfants de 850 millions en 1998 et d'un autre 850 millions d'ici la fin de son mandat. Mais Campagne 2000 a fait savoir hier que ce « premier pas » était nettement insuffisant pour enrayer le phénomène grandissant de la pauvreté chez les enfants au pays. En 1989, souligne l'organisme, il y avait 934 000 enfants qui vivaient dans une famille dont le revenu était sous le seuil de la pauvreté. Aujourd'hui, ce chiffre est de 1 472 000, soit 58 % plus élevé qu'il y a huit ans. Campagne 2000 demande au gouvernement fédéral de mettre sur pied une stratégie échelonnée sur trois ans qui, au bout du compte, permettrait de hausser la prestation pour enfant à 4000 \$ dans le cas des familles à faible revenu.

Gilles Toupin

Politique autochtone

Le gouvernement Bouchard veut accoucher d'une politique globale dans le dossier autochtones avant les Fêtes. Devant le piétinement des discussions touchant les territoires ancestraux, on veut reprendre tout le dossier d'un autre angle, celui du développement économique des communautés. La politique envisagée par Québec favoriserait l'apparition d'entreprises autochtones dans les réserves, mais par d'autres leviers que les habituelles subventions. Une enveloppe budgétaire importante sera associée à la politique.

Denis Lessard

L'or nazi

Le Canada n'a joué aucun rôle dans le blanchiment de l'or nazi durant la Deuxième Guerre mondiale, conclut l'historien Duncan McDowall à la suite d'une enquête exhaustive. Dans son rapport, rendu public hier, il fait l'éloge des dirigeants de la Banque du Canada, qui ont géré les stocks d'or déposés au Canada pendant la guerre par des pays alliés et neutres. M. McDowall, professeur à l'Université Carleton, s'est dit surpris de découvrir que la banque avait même sauvé de l'or confié par des réfugiés — dont plusieurs juifs. Chaque once d'or a été restituée à ses propriétaires à la suite de la guerre.

Presse Canadienne

Un « nobody »

L'ex-felquist Raymond Villeneuve, qui est à l'origine de la contre-manifestation face aux partitionnistes plus tôt cette semaine à Verdun, n'est qu'un « nobody », qui fait curieusement l'affaire de la GRC. Ce commentaire vient du président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Guy Bouthillier, un fervent souverainiste. « Ce monsieur est une quantité négligeable dans notre société du Québec et à l'intérieur du mouvement indépendantiste québécois. » M. Bouthillier persiste à trouver que ce militant indépendantiste qui évoque le recours à la violence, et qui est supporté par peu de gens, fait curieusement l'affaire de certains acteurs du camp fédéraliste.

Presse Canadienne

Autres informations pages B4 et B5

Renseignements fiscaux: le résultat de l'enquête restera... confidentiel

Les dispositions de la Loi sur la confidentialité empêcheront la Commission d'accès à l'information d'aller publiquement au fond de l'affaire

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

L'enquête de la Commission d'accès à l'information (CAI) sur la divulgation de renseignements fiscaux par le cabinet du premier ministre sera finalement beaucoup moins publique que prévu : à cause des strictes dispositions de confidentialité en vigueur au Revenu, le rapport final d'enquête pourrait éviter d'aborder de front de larges pans de cette affaire.

Ironiquement, ce sont les dispositions de confidentialité qui auraient été violées par le personnel du cabinet du premier ministre qui empêcheront la commission d'aller publiquement au fond de l'affaire. Une assertion lancée en Chambre par l'opposition libérale, confirmée par plusieurs experts indépendants consultés par La Presse.

La Loi sur le revenu est claire : aucun fonctionnaire, ministre ou sous-ministre, ne peut être assigné ni être autorisé à témoigner lors de procédures judiciaires relativement à un renseignement confidentiel. Or, pratiquement tous les détails entourant l'affaire dévoilée cette semaine sont du domaine confidentiel, ou pourraient, à tout le moins,

faire l'objet d'un sérieux litige juridique, estiment les spécialistes de la question.

En clair, les fonctionnaires, attachés politiques ou ministres impliqués dans cette affaire pourraient invoquer ces dispositions pour refuser de répondre aux questions de la CAI. Si la commissaire-enquêteur de la CAI juge qu'ils sont justifiés de le faire, elle ne pourra pas non plus mentionner ces faits dans son rapport final, confirme le conseiller juridique de la CAI, André Ouimet.

« Si elle décide de tenir ses travaux publiquement, la commission va frapper un mur », estime un autre juriste-expert indépendant. « Tout le débat qu'on a eu autour

de la commission Krever sur le droit de blâmer pourrait être repris ici pour déterminer si la CAI a le droit de rapporter les faits qui lui sont soumis. Il y a matière à débat », opine Pierrot Peladeau, spécialiste des questions entourant la protection de la vie privée.

Le devoir de confidentialité est d'ailleurs invoqué depuis deux jours tant par la sous-ministre du Revenu, Nicole Malo, que par la ministre Rita Dionne-Marsolais ou son collègue Roger Bertrand pour refuser de répondre aux questions dans ce dossier, notamment sur l'identité de l'attaché politique de Revenu Québec qui a pris l'initiative de téléphoner au cabinet Bouchard. Ils font simplement preuve d'une saine prudence, rétorque le ministre de la Justice, Serge Ménard.

Mais le rapport final de la CAI pourrait garder le même mutisme sur l'identité des personnes en cause, puisqu'il est dans les habitudes de la commission de souteir de ses rapports finaux tous les noms des personnes impliquées dans un litige. De plus, depuis sa création, la CAI n'a jamais recommandé que soient intentées des procédures pé-

nales contre des fautifs, même dans des situations beaucoup plus graves. Certains des spécialistes consultés se questionnent, en conséquence, sur la pertinence d'accorder un mandat d'une telle envergure à la CAI, qui n'a de toute façon que peu d'expertise dans ce genre d'enquêtes.

« Par cette astuce, le premier ministre s'est assuré que jamais le coeur de l'histoire ne serait rendu public puisque tout se déroulerait à huis clos. La commission ne pourra mentionner quoi que ce soit dans son rapport. On ne pourra jamais vous dire qui a fait quoi », estime le critique libéral Pierre Paradis, qui réclame plutôt une enquête policière.

« Puisqu'il s'agit d'une enquête portant sur la divulgation de renseignements qui ne devaient pas être divulgués, il faut pouvoir faire enquête en ne divulguant pas ces informations. La loi n'a pas pour but de protéger ceux qui enfreignent la loi, mais les contribuables », plaide le ministre de la Justice Serge Ménard.



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

Un juriste remarquable

Le juge en chef du Canada, Antonio Lamer, a remis hier au nom du gouverneur général l'Ordre du Canada à son ancien professeur, le juge Albert Mayrand (à gauche), considéré unanimement comme un des plus grands juristes québécois. M. Mayrand, qui a siégé à la Cour supérieure et à la Cour d'appel du Québec, a également été professeur de droit civil à l'Université de Montréal et un des premiers professeurs à temps plein de l'institution. Après son départ du plus haut tribunal au Québec, au début des années 80, il a oeuvré comme juriconsulte de l'Assemblée nationale jusqu'en 1993. On loue la qualité de son jugement comme de sa plume. Son enseignement, ses nombreux écrits et ses jugements ont marqué profondément notre droit depuis plus de 30 ans.

Aide sociale: des vagues en vue au conseil national du PQ

Montréal-Centre déposera une résolution réclamant un adoucissement du projet de réforme

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Les adoucissements réclamés par un groupe de députés péquistes dans le dossier de l'aide sociale soulèveront des débats fébriles au conseil national du PQ, en fin de semaine.

Les 14 comtés de Montréal-Centre, où l'on retrouve la circonscription d'Hochelaga Maisonneuve, représentée par Louise Harel, entendent déposer une résolution floue réclamant que Québec adoucisse passablement son projet de réforme de l'aide sociale.

« Ça va brasser un peu en fin de semaine, mais je pense qu'il y aura une décision de donner un peu de lest sur la réforme de l'aide sociale », dit Mario Beaulieu, président de Montréal-Centre. Louise Harel, qui a perdu la première manche contre Bernard Landry et a dû accepter un report de sa réforme, aura donc bien des alliés sur le parquet du conseil national.

Dans sa proposition, dont La Presse a pris connaissance, Mont-

réal-Centre réclame l'indexation de la sécurité du revenu à l'inflation. Depuis 1993, le chèque d'aide sociale a été réduit de 16 %. Ce geste coûterait une quarantaine de millions, selon M. Beaulieu. Montréal-Centre propose aussi que la participation aux mesures d'accès à l'emploi reste volontaire, sans pénalité pour ceux qui s'y refusent, même pour les 18-24 ans, contrairement à ce que prévoit le projet de réforme.

On réclame également que le PQ respecte ses engagements des élections de 1994 et renonce aux réductions de prestations pour partage du loyer pour les familles monoparentales.

M. Beaulieu était confiant d'avoir l'appui de plusieurs régions, mais une rapide tournée des présidents régionaux montre que les opinions sont plus partagées. Au surplus, Montréal-Centre pourrait avoir des problèmes à inscrire sa proposition. Elle s'est contentée d'une résolution omnibus au cahier du congrès et sa proposition détaillée d'une quinzaine de pages pourrait être jugée irrecevable.

Une liste de mesures évaluées dans un premier temps à 172 millions de dépenses supplémentaires a été formulée par une dizaine de députés péquistes qui avaient suivi de près les audiences publiques sur le projet de réforme, le printemps dernier. Dans les coulisses, on indique que le coût de ces mesures avait été surévalué, et que la ministre de la Solidarité, Louise Harel, sera satisfaite si elle peut conserver la marge de manoeuvre d'une cinquantaine de millions qui est apparue dans son budget.

On retrouve environ 8000 ménages de moins que prévu à l'aide sociale; au total, cela représente 23 000 chèques mensuels de moins que l'an dernier à pareille date.

Or, le ministre des Finances, Bernard Landry, tout comme son collègue au Trésor, Jacques Léonard, estiment qu'il est trop tôt pour bonifier des mesures d'aide sociale et que tous les surplus qui se dégagent doivent être versés au fond consolidé pour réduire le déficit.

Le caucus mobilisé Désireux de calmer le jeu, le pre-

mier ministre Bouchard rencontre aujourd'hui secrètement la dizaine de députés péquistes qui, depuis le printemps dernier, réclament des adoucissements aux politiques d'aide sociale. Le groupe fonctionne avec l'appui de la ministre Louise Harel. Cette dernière tient à pouvoir au moins déposer son projet de loi avant l'ajournement des Fêtes, prévu plus tôt cette année.

Déjà mercredi, l'essentiel du caucus des députés du PQ a porté sur le dossier de l'aide sociale. Le ministre des Finances, Bernard Landry, y est allé de son discours habituel quant à l'importance de maintenir le cap sur le déficit zéro. Plusieurs députés ont pris position en faveur d'adoucissements au projet de réforme. Bernard Landry a dû partir avant la fin et n'a pu entendre le doyen des députés péquistes, le Dr Camille Laurin, qui a fait une sortie sans appel sur la nécessité de faire quelque chose en faveur des démunis. Son comté, Bourget, veut aussi déposer une résolution d'urgence au conseil national sur l'importance d'adopter rapidement la réforme.

L'ŒUR D'ESPOIR

"Enfants vivant dans un monde marqué par le sida"

Le 1^{er} décembre 1997 à 21 h 30, l'illumination spectaculaire en rouge de la Tour McGill College, située au 1501, rue McGill College, symbolisera un message d'espoir à travers la ville de Montréal. Nous invitons le public ainsi que les sociétés (associations, entreprises ou autres) à soutenir la cause des personnes atteintes du VIH/sida, et à participer à notre campagne de financement en offrant un don minimal de 20 \$.

Les revenus de cet événement seront remis au Service d'immunodéficience de l'Hôpital Royal-Victoria et serviront à la recherche médicale sur le VIH/sida.

Envoyez vos dons, chèques ou mandats-poste seulement, au département du Service des bénévoles de l'Hôpital Royal-Victoria, c. 911 Duvoie Mill, Cc. H20 1H1

Merci de participer à ce mode de financement.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Nom : _____

Adresse : _____

En mémoire de : _____

2578201-M

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Après le scandale

Comme on pouvait s'y attendre, le rapport de la commission Krever ne contient pas de révélations fracassantes, compte tenu de ce qu'on savait déjà sur l'origine du scandale du sang contaminé.

Après deux ans d'audiences et autant de temps perdu en longues procédures judiciaires visant à mettre les auteurs de ce gâchis à l'abri des critiques, l'essentiel des faits et la responsabilité collective des divers intervenants dans ce dossier n'étaient plus un mystère.

Au plus, on aurait pu imaginer que seraient nommément blâmés ceux qui, au sein des organismes visés ont, par leur inconscience et leur refus de prendre les mesures qui s'imposaient, permis que ce drame survienne. Mais à partir du moment où les tribunaux ont interdit la dénonciation des personnalités politiques de l'époque qui étaient, ultimement, imputables des décisions prises en leur nom, il eût été vain et injuste de s'en prendre uniquement à ceux qui ne pouvaient se prévaloir de cette immunité sélective.

Il appartiendra, de toute façon, aux juges affectés aux causes déjà pendantes ou à venir de préciser les torts de chacun sur un plan strictement juridique. Dans le cadre d'un examen plus global cherchant à comprendre les causes de ce malheur, ce qui peut être fait pour réparer partiellement les dégâts et surtout les mesures à prendre pour éviter sa répétition, le rapport tel que rédigé correspond à ce dont on avait besoin.

En ce qui a trait au passé, il projette une lumière aveuglante sur l'incurie dont ont fait preuve les gouvernements et, de façon plus criante encore, la Croix-Rouge qui reçoit, à juste titre, le blâme le plus sévère. Mais s'il ne devait servir qu'à alimenter l'amertume des victimes et de leurs proches, il aura été inutile.

C'est sur l'empressement qu'on mettra à donner suite à toutes ses recommandations qu'on jugera de la bonne foi de ceux qui ont réclamé ce rapport. En commençant par le versement des indemnités recommandées par la Commission, puis par la mise en place de tout l'appareil requis pour assurer un meilleur contrôle à l'avenir.

Dans les deux cas, malheureusement, se profile déjà, en dépit des promesses du ministre fédéral de la Santé, le risque de voir Ottawa et les provinces se lancer dans des négociations longues et complexes. C'est surtout vrai dans le cas du Québec qui, pour des raisons irréfutables sur le plan constitutionnel, a choisi d'assumer toutes ses responsabilités comme toute autre province aurait pu — ou dû — le faire. Ce qui rend encore plus nécessaire une attitude d'ouverture et un esprit de collaboration avec le reste du Canada qui, de son côté, se doit de respecter ce choix.

Cela étant dit, et malgré l'ampleur du défi d'en venir vite à un accord, s'il est un sujet où aucun citoyen sensé ne pourra tolérer de tergiversations à cause d'une querelle de compétence, c'est bien celui-ci. Surtout en ce qui a trait à l'urgence de verser les indemnités. Déjà, on apprendait hier que Québec conteste l'idée de mettre sur le même pied ceux qui sont porteurs du sida et les personnes aux prises avec l'hépatite C. Et ça ne fait que commencer!

Dans cette histoire, il est essentiel que les politiciens aient conscience qu'ils ont l'obligation absolue de résultats concrets à court terme. Et que, sans égard à la valeur théorique de leurs arguments, les électeurs seront sans pitié pour ceux qui auraient le malheur de retarder l'application, dans les plus brefs délais, de l'essentiel des recommandations de ce rapport. À Québec comme à Ottawa, on doit être bien conscient qu'à trop vouloir démontrer qu'on a raison, on risque parfois d'avoir tort.



Pierre Gravel



DRÔTES RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Le bon Dieu des régimes, ou le Messie Montignac...

■ Il y a environ un an, Madame Petrowski faisait l'éloge dans les pages de ce journal du Messie Montignac, le nouveau bon Dieu des régimes. Depuis, M. Montignac est bien venu au Québec deux ou trois fois. Le lundi 17 novembre, il était partout : à la radio, à la télévision et au Salon du livre...

Un certain nombre de questions me viennent à l'esprit. Les médias sont-ils au service de l'équipe de marketing du bon Dieu? Dans toutes ces émissions, on a laissé bien peu de place à l'autre côté de la médaille, à des approches franchement plus raisonnables du contrôle du poids. Des approches toutefois moins séduisantes...

Qu'a-t-elle de révolutionnaire au juste sa méthode? Et pourquoi huit volumes pour l'expliquer? Les plus grands théoriciens ont souvent besoin de bien peu d'espace pour s'expliquer. Ceux qui écrivent huit volumes pour expliquer la même théorie ne seraient-ils pas ceux qui connaissent franchement mieux la théorie des billets verts?

Une méthode amaigrissante comme celle proposée par notre bon Dieu est un séduisant mélange de la vieille « théorie » des combinaisons alimentaires servie à sa sauce (pardon, pas de sauce, y a trop d'amidon), de l'index glycémique et d'un peu de paradoxe français. Et quoi encore? Une méthode aussi peu scientifique, dont les résultats n'ont pas été évalués, peut bien être répétée en huit volumes puisque c'est de la séduction que l'on vend, de la poudre aux yeux.

À court terme, on maigrit avec n'importe quoi, c'est connu. La vraie vérité? Se pourrait-il que M. Montignac

n'ait plus de crédibilité dans son pays d'origine, en particulier de la part des scientifiques, s'il en a déjà eu, et de la part du public? Se pourrait-il qu'il ne soit pas au Québec quatre fois par année afin de généreusement nous faire part de ses grandes « découvertes » mais surtout parce qu'il a trouvé un nouveau segment (terme sûrement utilisé par son équipe de marketing) de francophones à qui vendre des livres, et le reste?

Ses ouailles, sûrement séduites d'entendre qu'elles maigriront sans souffrir en buvant du vin rouge, peuvent-elles vraiment croire au miracle Montignac? Allons donc... Pas si fous ces Québécois!

Lynne MONGEAU
diététiste-nutritionniste

Une grave erreur

■ La vente de la gare Jean-Talon, un bâtiment exceptionnel, est une grave erreur non seulement du point de vue du patrimoine architectural mais aussi, et surtout, du point de vue de l'impact sur le quartier.

Ce quartier a réussi avec les années à se développer une réputation pour la qualité de ses commerces en alimentation. Des gens se déplacent de loin pour venir au marché Jean-Talon ou pour se procurer des spécialités dans les petits commerces du boulevard Saint-Laurent et des rue avoisinantes. En laissant Loblaw s'implanter dans ce quartier, cette chaîne d'alimentation profitera de cette clientèle; et, ayant bien sûr les rems plus solides que tout ses concurrents voisins, elle pourra faire durer une guerre de prix le temps qu'il faudra pour éliminer la concurrence.

Ce phénomène a souvent été observé

ailleurs en Amérique du Nord. Pourquoi copier les erreurs des autres? S'il y a une chose dont ce quartier n'avait pas besoin, c'est bien d'une grande surface en alimentation. Ce genre de mégasupermarché a peut-être sa place en banlieue, mais il serait ici absolument destructeur.

La culture de Montréal, c'est entre autres ce quartier si coloré où il fait bon faire des emplettes de commerce en commerce. Des commerces où le propriétaire est souvent là, derrière le comptoir; des commerces qui ont tous leur personnalité unique. C'est ce genre de vie urbaine qui rend ce quartier si attrayant et qui doit être préservé.

Paul BERNIER
Montréal

Remerciements

■ J'aimerais exprimer mes remerciements à deux jeunes gens qui m'ont porté secours récemment.

En compagnie d'amis résidant dans les Laurentides, je faisais une petite randonnée pédestre dans un parc au nord de Sainte-Agathe. En descendant quelques marches, j'ai glissé et me suis fracturé la cheville. Étant à plus d'un demi-kilomètre du stationnement, deux jeunes hommes m'ont porté jusqu'à ce que je puisse être ramenée à la voiture. Dans mon éternement, je n'ai pas pensé à prendre leur nom, et c'est pourquoi je tiens ici à les remercier publiquement.

Mon plâtre sera enlevé la semaine prochaine, et je suis certaine que l'aisance avec laquelle j'ai pu me remettre découle en grande partie de l'aide qu'ils m'ont apportée. Je les en remercie profondément.

Rose A. DURAND

Une menace barbare

Les gynécologues-obstétriciens sont en négociation avec le gouvernement du Québec. Ils ont des problèmes, notamment celui de la hausse vertigineuse de leurs primes d'assurance qui passeront, seulement pour l'an prochain, de 23 340 \$ à 29 028 \$. Il s'agit là d'une hausse assumée par l'État, mais à même la masse salariale de ces spécialistes.

Il semble bien que les gynécologues-obstétriciens, qui exercent une profession difficile, et qui, de surcroît, sont mobiles, ont de bonnes raisons de se plaindre de la détérioration de leurs conditions de travail. Leur dossier est valide.

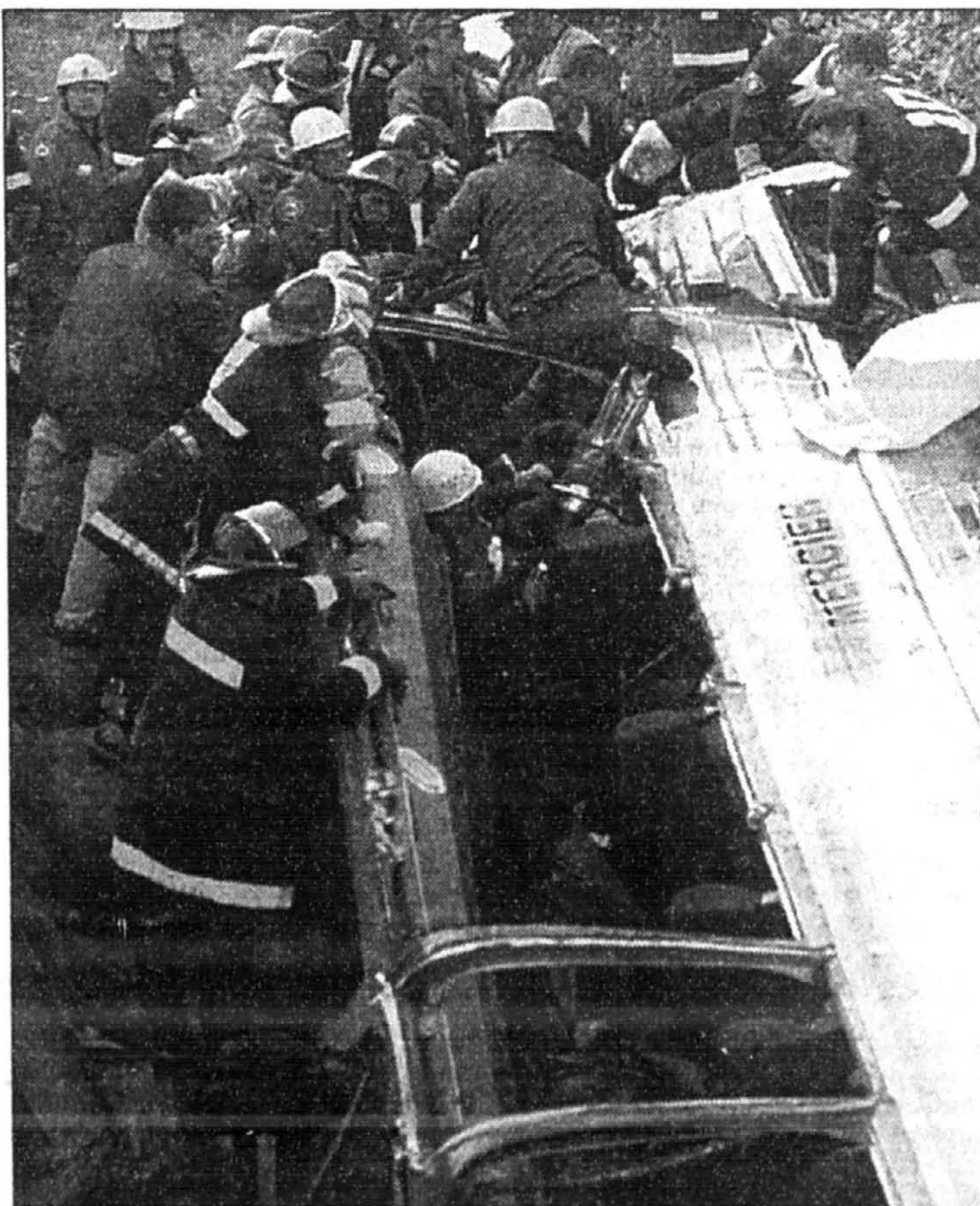
Mais, pour faire avancer leur cause, ils ont annoncé qu'ils ne feraient plus d'accouchements à partir de février. Il est vrai que des sages-femmes ou des omnipraticiens peuvent prendre la relève et que les gynécologues-obstétriciens seront là pour

les interventions plus complexes. En d'autres mots, leur action ressemblerait en quelque sorte à une grève avec maintien des services essentiels. Avec l'inquiétude et les traumatismes que cela peut engendrer sur la clientèle particulièrement vulnérable des femmes enceintes.

La semaine dernière, nous avons qualifié de barbare le vote de grève des employés CSN des pavillons de l'Hôtel-Dieu et de Notre-Dame. En raison de leur rôle, la menace des gynécologues-obstétriciens l'est encore plus. Quelles que soient les raisons, les grèves et les arrêts de travail dans les hôpitaux sont des moyens d'action sauvages qui seront toujours intolérables.



Alain Dubuc



Le lundi 13 octobre dernier, un autobus plongeait dans un ravin aux Éboulements. Bilan : 43 morts.

St-Bernard-de-Beauce dit merci!

■ Le 13 octobre dernier, 43 des nôtres partaient pour un dernier voyage dans le beau pays de Charlevoix. Ce tragique accident aura fait découvrir à plusieurs un nouveau sens au mot « solidarité ». Ce mot est devenu réalité grâce à chacun et à chacune de vous...

Les familles des victimes, la communauté paroissiale et les autorités civiques de Saint-Bernard-de-Beauce vous disent MERCI.

À toute la population québécoise, canadienne et d'ailleurs, aux bénévoles secouristes, corps policiers, autorités de la MRC de Charlevoix, au personnel du bureau du corner et du cimetière Saint-Charles, au personnel des salons funéraires, aux autorités civiques et religieuses, aux représentants des Églises soeurs dans la foi chrétienne, aux membres du clergé, aux communautés religieuses, au personnel et aux intervenants impliqués du réseau de la santé et des services sociaux, aux membres des médias, aux centaines de bénévoles, aux généreux bienfaiteurs et bienfaitrices qui nous soutiennent dans cette épreuve, vos marques de condoléances et de sympathies nous ont profondément touchées. Recevez notre gratitude la plus profonde.

Au nom de la population de Saint-Bernard,

Marc-André LACHANCE
curé
Liboire LEFEBVRE
maître

Opinions

La morale, selon Stéphane Dion

En laissant miroiter la possibilité d'une éventuelle partition du territoire québécois, le ministre attise la polarisation et les dérapages

JEAN-FRANÇOIS THUOT

L'auteur est membre de Génération Québec, un regroupement de trois cents jeunes professionnels, gens d'affaires et universitaires en faveur de la souveraineté du Québec.

On doit remercier le ministre canadien des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, d'avoir remis les pendules à l'heure. De sa propre initiative et contre ceux qui se réclament de sa pensée, M. Dion, dans sa réponse à la déclaration du ministre Jacques Brassard sur l'intégrité territoriale, concède que « le gouvernement du Québec ne se trompe pas en affirmant que la frontière d'un Québec indépendant serait protégée par le droit international ». Voilà une bonne nouvelle qui discrédite une fois pour toutes ceux qui s'acharnaient à déclarer le contraire.

Mais l'on devine bien que le ministre Dion ne peut laisser tomber aussi aisément la serviette. L'ambivalence de son propos en témoigne bien. La prudence ministérielle cède vite le pas à la faconde vindicative bien connue du partitionniste en chef du Canada. Mécontent de ne pouvoir contester sur des bases solides la déclaration ministérielle québécoise, monsieur Dion fait dévier le débat sur ce qu'il désigne, avec beaucoup de retenue, « la dimension morale de la question des frontières », et qu'il conviendrait en fait d'appeler plus crûment : la justification morale du démembrement du Québec.

Se référant aux « valeurs universelles de la démocratie » — dont il se garde bien de dresser la liste tant il pressent la tâche périlleuse — monsieur Dion conclut que, même si le droit international s'y oppose, il ne faudrait pas pour autant exclure la possibilité que la modification des frontières soit « la moins mauvaise des solutions démocratiques ». Cela étant dit sans avoir démontré, au préalable, que le maintien des frontières puisse effectivement être une solution antidémocratique. Cela étant dit, également, après avoir pris soin de planter un scénario-catastrophe, celui, injustifié et provoquant, destiné à faire peur — affirmant toujours qu'un Québec indépendant ferait inévitablement reposer son unité sur la coercition envers une partie de sa population.

Comment le ministre définit-il cette « dimension morale de la question des frontières » ? Par une négation d'abord. S'agissant de la question de l'avenir politique du Québec, le ministre nie en termes très explicites l'existence d'un peuple québécois. « On peut soutenir qu'il y a un seul peuple au Québec, comme on peut en voir plusieurs ou ne trouver qu'un seul peuple au Canada », écrit-il avec les approximations qu'on lui connaît. Il expose par la suite son grand principe moral ; en fait, une double règle fort subtile en apparence : il « serait difficile de retenir des populations dans le Canada contre leur gré, il le serait aussi de les obliger à renoncer au Canada contre le gré ». Épouser une opinion contraire, conclut le ministre, constitue une « faute morale ». Rien de moins.

Au signalement au passage qu'il semble bien qu'une majorité de Québécois — incluant une majorité de fédéralistes — soit en état de faute morale, puisque l'opinion publique au Québec, selon la plupart des sondages, se déclare contre la partition. Ne reste donc qu'une minorité en état de grâce, les partitionnistes

sans doute. Mais est-ce vraiment le cas ? Le ministre sait très bien que les résolutions municipales sur l'unité canadienne n'ont pas pour but de permettre à Baie d'Urfee ou à Pointe-Claire d'exercer leur « droit » à disposer d'elles-mêmes, mais d'empêcher les Québécois d'exercer le leur. L'objectif premier, unique, des partitionnistes est de rendre impossible l'accession à la souveraineté en compromettant le contrôle effectif du territoire par un Québec souverain. Cela, d'ailleurs, en parfaite congruence avec la négation de l'existence d'un peuple québécois. Dans ce sens, la partition ne vise nullement à établir un équilibre entre ceux qui veulent rester « attachés » au Canada et ceux qui veulent s'en détacher, mais bien à faire triompher les premiers aux dépens des seconds. Nulle morale à l'oeuvre ici, mais tout simplement une supercherie.

L'application de ce principe à la réalité — disons la réalité canadienne, puisque le ministre Dion la connaît très bien — pose des problèmes intéressants. Le ministre oserait-il affirmer que le fait que 49 % des Terre-Neuviens aient été obligés, en 1949, de renoncer à la Grande-Bretagne constitue une faute morale ? Doit-on comprendre que le fait que 40 % des Québécois, en 1980, puis 49 %, en 1995, aient été « retenus » au sein du Canada, soit aussi une faute morale ? Ces cas de figure révèlent que, depuis plusieurs décennies au moins, une tradition de la démocratie est à l'oeuvre. Cette tradition n'est certainement pas éternelle — nous n'avons pas la prétention de déclarer qu'elle a une « valeur universelle », mais les Québécois et les Canadiens, à l'instar d'autres sociétés démocratiques, l'endossent largement et souhaitent la préserver.

Cette tradition a guidé, par exemple, le comportement des Terre-Neuviens — de tous les Terre-Neuviens lors du référendum de 1949. L'expression majoritaire de cette population a valu pour l'ensemble de la population de Terre-neuve. Nulle faute morale dans cette manière de faire. S'agissant du Québec, la pratique de deux référendums a établi que c'est au peuple québécois, c'est-à-dire l'ensemble de la population vivant au Québec, que revient le droit de statuer sur son avenir politique, et non à n'importe quel groupe autoproclamé de citoyens. Cette démarche et le choix qui en a découlé ont engagé l'ensemble de cette population, ceux qui ont voté pour la souveraineté comme ceux qui ont voté contre. Nulle faute morale ici non plus.

Par contre, il y aurait assurément faute morale à suggérer qu'un électeur du NON puisse avoir plus de poids qu'un électeur du OUI. C'est ce que propose le ministre Dion, en accordant aux partitionnistes non pas le droit, mais le privilège de faire fi du verdict réfé-

rendaire et de changer les règles du jeu si le résultat ne leur plaît pas. De la même manière, il y a aurait faute morale — c'est un souverainisme qui l'affirme — à accorder à la région du Saguenay-Lac Saint Jean, région souverainiste depuis des lustres s'il en est une, le droit de se détacher du Canada, malgré le souhait contraire exprimé par une majorité de Québécois.

Par quoi l'on voit que le principe moral posé par monsieur Dion rend tout simplement la démocratie impossible. Là où les procédures sont équitables et respectueuses des droits des citoyens — et elles le seront lors du prochain référendum, comme elles l'ont été au cours des deux consultations précédentes — il n'y a pas de raisons politiques ou morales qui justifient le démembrement du Québec. La démocratie est possible parce que l'expression de la division des opinions s'accompagne toujours et simultanément, même au plus fort des rivalités, de l'expression d'une solidarité entre les citoyens. La faute morale en démocratie, ce n'est pas qu'il y ait des perdants, mais des mauvais perdants.

En laissant miroiter à différents groupes la possibilité d'une éventuelle partition du territoire québécois, le ministre Dion attise la polarisation et les dérapages qu'il se fait fort de reprocher au gouvernement du Québec et aux souverainistes. En tant que partitionniste, on lui concédera le droit d'agir ainsi. Mais en tant que membre d'un gouvernement qui a des obligations en regard de la communauté internationale et du droit international, cette attitude le place assurément en porte-à-faux. Monsieur Dion devra choisir entre les deux rôles.



Stéphane Dion

rendaire et de changer les règles du jeu si le résultat ne leur plaît pas. De la même manière, il y a aurait faute morale — c'est un souverainisme qui l'affirme — à accorder à la région du Saguenay-Lac Saint Jean, région souverainiste depuis des lustres s'il en est une, le droit de se détacher du Canada, malgré le souhait contraire exprimé par une majorité de Québécois.

Par quoi l'on voit que le principe moral posé par monsieur Dion rend tout simplement la démocratie impossible. Là où les procédures sont équitables et respectueuses des droits des citoyens — et elles le seront lors du prochain référendum, comme elles l'ont été au cours des deux consultations précédentes — il n'y a pas de raisons politiques ou morales qui justifient le démembrement du Québec. La démocratie est possible parce que l'expression de la division des opinions s'accompagne toujours et simultanément, même au plus fort des rivalités, de l'expression d'une solidarité entre les citoyens. La faute morale en démocratie, ce n'est pas qu'il y ait des perdants, mais des mauvais perdants.

En laissant miroiter à différents groupes la possibilité d'une éventuelle partition du territoire québécois, le ministre Dion attise la polarisation et les dérapages qu'il se fait fort de reprocher au gouvernement du Québec et aux souverainistes. En tant que partitionniste, on lui concédera le droit d'agir ainsi. Mais en tant que membre d'un gouvernement qui a des obligations en regard de la communauté internationale et du droit international, cette attitude le place assurément en porte-à-faux. Monsieur Dion devra choisir entre les deux rôles.

Malaise à Poly

Le texte qui suit a été cosigné par les professeurs suivants de l'École polytechnique : Jean-Marie Dorlot, André Fortin, Gilles Deslauriers, David Haccoun, Daniel Leblanc, Robert Gilbert, René Tinawi, Arthur Yelon, Guy Faucher, Michel R. Wertheimer, Carole Burney-Vincent, G.-E. April, Jean-Paul Bailon, Yves Goussard, Jean Conan, Jean Lapierre et Romano M. Defantis.

Mme Pauline Marois, ministre de l'Éducation

Nous désirons vous informer du développement inquiétant et préoccupant des relations entre le conseil d'administration de l'École polytechnique de Montréal et les membres de la communauté polytechnicienne et en particulier son corps professoral.

Plus précisément, nous voulons attirer votre attention sur la recommandation qui vous a été transmise par le conseil d'administration concernant la nomination de notre futur directeur général. Le conseil d'administration a formé un comité consultatif pour la nomination du directeur général de l'École. Ce comité a reçu les candidatures, rencontré les candidats et a mené sa propre consultation. Au terme de ses travaux, il a soumis un long rapport au conseil d'administration avec ses recommandations. Nous nous interrogeons sur la suite du processus qui a amené le conseil d'administration à vous transmettre sa propre recommandation.



Pauline Marois

La recommandation qui, semble-t-il, vous a été transmise nous paraît pour le moins biaisée pour les raisons suivantes :

1. Elle ne tient pas compte des recommandations du comité consultatif et ne fait aucun cas de bon nombre d'éléments d'une grande importance que ce même comité a cru bon de relever dans son rapport. Le conseil d'administration présente sa recommandation comme celle du comité consultatif : les « attendus » du rapport de ce comité y sont intégrés hors contexte ;

2. Elle laisserait entendre qu'il n'y a qu'un seul candidat qualifié et disponible pour assumer la direction de l'École ;

3. Elle fait abstraction de l'opinion exprimée par la communauté polytechnicienne (professeurs, étudiants, cadres et techniciens) qui, à la suite d'un débat public entre les candidats, s'est librement prononcée de manière non équivoque en faveur du candidat dont le nom ne vous a même pas été mentionné ;

4. Elle brise la tradition voulant que le Conseil d'administration soumette au ministre responsable une liste d'au moins deux candidats, lui laissant ainsi le choix final de la nomination du directeur général ;

La recommandation qui vous a été faite nous laisse penser que le Conseil d'administration tente de vous imposer son choix comme il tente de nous l'imposer. Que le Conseil d'administration présente sa recommandation en laissant croire qu'elle est celle du Comité consultatif relève, nous semble-t-il, de la malhonnêteté intellectuelle.

Ce n'est pas notre propos ici de discuter des qualités respectives des deux candidats. Chacun a été soumis à un long et exigeant processus de nomination ; ils ont tous deux été reconnus par le Comité consultatif comme hautement qualifiés et parfaitement capables d'assumer la fonction de directeur général. La recommandation est injuste et préjudiciable autant pour l'un et l'autre des deux candidats. Elle prive l'un de toute chance d'accéder à un poste pour lequel il a été unanimement reconnu qualifié ; elle diminue l'autorité morale de l'autre en rendant sa nomination totalement tributaire de la volonté du conseil d'administration.

Il nous apparaît essentiel, à ce moment-ci, que notre futur directeur général soit nommé au terme d'un processus parfaitement transparent. Alors, pourquoi écarter aussi cavalièrement et sans explication valable un candidat dont la compétence a été reconnue et qui, de plus, possède l'appui massif de la communauté comme le reconnaît le comité consultatif dans son rapport ?

Avant de prendre votre décision, madame la ministre, nous vous demandons de prendre en considération tous les éléments de ce dossier. Vous devez tout faire pour éviter qu'une des grandes institutions universitaires québécoises ne sombre dans l'autocratie. Nous ne sommes pas et nous ne voulons pas être une entreprise privée dont le président du conseil d'administration serait le propriétaire, président et directeur général.

Il existe en ce moment un profond mécontentement au sein du corps professoral face à l'administration de l'École. Le lien de confiance entre l'administration et la « base » s'est aminci, au cours du temps et cette lettre en est une manifestation. Ce lien doit absolument être rétabli. Ce n'est pas l'attitude pour le moins méprisante et arrogante du conseil d'administration à notre égard et sa façon de procéder qui nous égrènt le renouer.

L'islam, dernier recours d'un combat ultime

YVAN CLICHE

L'auteur a déjà produit un mémoire de maîtrise sur le radicalisme islamiste égyptien ; il a également écrit sur ce sujet pour divers médias.

L'attentat de Luxor, en Égypte, remet au devant de la scène une des idéologies les plus populaires dans le monde musulman, le radicalisme islamiste, ou l'utilisation de l'islam comme idéologie politique de changement. Berceau du mouvement islamiste, l'Égypte est un des rares pays où cette idéologie politique n'a jamais, depuis ce siècle, disparu du paysage politique, gagnant au passage des adeptes provenant principalement des milieux déshérités.

Premier représentant officiel du mouvement islamiste égyptien, l'organisation des Frères musulmans est née officiellement en 1927-1928, au Caire, sous l'impulsion d'un jeune professeur, Hassan al-Banna. Les Frères prônaient alors l'islamisation des pratiques sociales et politiques, un retour vers la culture musulmane, le seul moyen véritable pour sortir le pays des maux qui l'accablaient, devant l'échec des idées étrangères, dont le libéralisme.

Mort assassiné en 1949, al-Banna laissera un héritage que certains penseurs auront tôt fait de faire glisser vers le radicalisme. C'est le cas de Sayyid Qutb, le nouveau théoricien de l'islamisme, qui se fera le défenseur de trois concepts, soit la souveraineté de Dieu (hakimiyya), l'ignorance de la volonté divine (jahiliyya) et la guerre sainte (jihad). Pour anéantir la société moderne et impie, plongée en pleine jahiliyya, il importe d'imposer l'hakimiyya par le jihad. Combat spirituel, mais aussi militaire, contre les ennemis de l'islam, et en particulier le régime égyptien.

La défaite humiliante (pour les Arabes) de la guerre des Six Jours, en 1967, aux dépens d'Israël, alliée à des problèmes concrets de la vie de tous les jours, soit une urbanisa-

tion sauvage, mal planifiée, une agriculture défaillante, l'accroissement perçu entre riches et pauvres, la corruption et le népotisme auront tôt fait d'alimenter la désillusion parmi les plus déshérités. D'autant plus qu'ils seront exclus du développement, expliqué par les autorités comme devant amener des bienfaits au profit de tous. Entre temps, un islamisme plus modéré, promu par des élites moins attirées par les valeurs occidentales, s'alliera au pouvoir qui l'utilisera selon le contexte pour contrer, notamment dans les années 1970-1980, la montée de forces gauchistes.

Sous le régime du président Sadate, l'ouverture à l'Occident et la paix séparée avec Israël (1979) lui vaudront de violentes critiques des milieux islamistes, modérés comme radicaux. Si les forces modérées tenteront de poursuivre le dialogue avec le pouvoir, les forces radicales, animées par des groupuscules armés, interpréteront cette paix comme une véritable capitulation. Elles useront de la violence comme moyen légitime de combat politique afin de forcer le régime à retourner à l'islam, appelé à recouvrer sa grandeur et sa puissance d'antan. Cela culminera par l'assassinat de Sadate, en octobre 1981, traité par ses meurtriers d'apostat.

Comment comprendre le maintien de ces factions radicales en terre d'islam et en Égypte ? L'islamisme radical est avant tout un mouvement sociopolitique. Il naît de plusieurs éléments.

Premièrement, il doit être compris dans le contexte large de la rupture de l'ordre politique et communautaire sous l'impact de la modernisation occidentale, donc imposée de l'extérieur, dont plusieurs des valeurs heurtent une certaine conception de l'islam. Un dualisme culturel existe dans le monde arabe, qui suscite un sentiment de perte d'identité qui n'est pas canalisé par les structures officielles. À l'opposé, les groupes islamistes of-

frent des structures et des services parallèles (écoles, entraide, etc.) palliant les carences de l'État.

Deuxièmement, l'islam radical attire surtout des individus qui se sentent aliénés par le « progrès », notamment des hommes dans la vingtaine ayant reçu une certaine instruction, mais qui perçoivent leur accès bloqué aux postes de commande, même subalternes, de la société égyptienne. Habités d'un sentiment aigu de déracinement et de frustration, ils sont les premières victimes des conditions difficiles de vie qui prévalent en Égypte (difficultés de logement, promiscuité, insalubrité). L'islam apparaît dès lors comme un refuge dans un monde turbulent et comme l'élément central de la cohésion sociale.

Troisièmement, l'islam devient, dans ce contexte, le fer de lance de la contestation politique. Tous les maux qui affectent l'Égypte proviennent d'une déviation à l'égard de l'islam et du message coranique. Devant l'échec de la voie occidentale de développement, autant sur le plan politique (la non-légitimité des dirigeants), économique (l'iniquité dans la redistribution des richesses) que militaire (les échecs répétés devant Israël), l'islam « dur » est la solution unique. Surtout que la religion musulmane comprend toutes les prescriptions nécessaires à l'organisation de la vie politique et économique, qu'en islam, religion et politique ne font qu'un.

Engagé dans une véritable guérilla contre le pouvoir, le radicalisme islamique survit à toutes les persécutions en Égypte. Tant que les conditions de vie misérables seront le lot d'une faction de la population, dont l'avenir apparaît obstrué, et qu'un islam fermé aux valeurs occidentales sera répandu par des idéologues militants, l'Égypte sera fertile à ce genre d'attaques sauvages contre des touristes impuissants, mais otages d'une lutte politique sans merci entre le pouvoir égyptien et des groupuscules déterminés à l'anéantir.

Politique

Le Japon signera le traité d'Ottawa

GILLES TOUPIN du bureau de La Presse, OTTAWA

Le premier ministre japonais, Ryutaro Hashimoto, en visite d'Etat au Canada, a annoncé officiellement hier que son pays signera la semaine prochaine, ici même dans la capitale fédérale, le Traité d'interdiction des mines antipersonnel.

Le Japon se joindra donc du 2 au 4 décembre aux quelque cent nations qui feront le déplacement à Ottawa pour participer à la conférence de signature de ce traité parrainé par le Canada.

En présence du premier ministre Jean Chrétien, M. Hashimoto a précisé que son pays allait de plus collaborer avec le

Canada dans les actions futures de déminage et d'aide aux victimes des mines antipersonnel; il a annoncé que le Japon fournirait pour ce faire un fonds de quelque 80 millions de dollars américains. La Pologne s'est également jointe hier au concert des pays qui ratifieront le traité.

M. Chrétien était particulièrement heureux hier de l'appui de son homologue japonais à ce qui est désormais connu sous le nom de « processus d'Ottawa ».

L'engagement total du Japon dans le processus d'Ottawa aura un effet d'entraînement important en Asie. Le Japon est un acteur de taille dans une région qui fut l'une des dernières, si l'on fait

exception du Proche-Orient, à considérer la signature d'un tel traité. Et comme le pays est l'un des plus importants donateurs en matière d'aide internationale, son adhésion au traité constitue pour le premier ministre Chrétien un appui politique majeur.

Outre les discussions bilatérales, MM. Hashimoto et Chrétien ont discuté hier de la conférence sur les changements climatiques qui aura lieu à Kyoto du 1er au 10 décembre prochains. M. Chrétien a souligné que le premier ministre japonais avait fait une importante contribution à cette rencontre en invitant à Kyoto toutes les nations, ne se limitant pas seulement aux pays industrialisés.

Le dissident Harry Wu reproche au Canada sa politique chinoise

GILLES TOUPIN du bureau de La Presse, OTTAWA

L'un des plus célèbres dissidents politiques chinois, Harry Wu, a précédé de quelques heures hier le président chinois Jiang Zemin à Ottawa pour dénoncer la politique du gouvernement Chrétien face à la Chine.

Pour M. Wu, qui a passé 19 années de sa vie dans les camps de travail chinois, faire des affaires avec la Chine, dans le but que cette ouverture au plus grand marché de consommateurs de la planète mène à la démocratisation et au respect des droits de l'homme, tient de l'utopie pure et simple. M. Wu a rappelé qu'après des années de réformes économiques et de politique de la porte ouverte, la Chine demeure l'un des pays les plus répressifs de la planète.

Il a reconnu que les investissements étrangers en Chine avaient contribué à améliorer les conditions de vie de ses compatriotes. « Mais, a-t-il dit, l'argent du commerce international a profité uniquement aux dirigeants du régime. Ils ont tellement d'argent qu'ils démangent sans cesse les équipements militaires, ce qui leur permet d'exercer un contrôle absolu sur le peuple chinois. »

« Si nous continuons à ignorer les violations des droits de l'homme en Chine, a-t-il ajouté, vous aurez très bientôt à l'Est un autre géant communiste. M. Wu a demandé à Ottawa de revoir sa politique chinoise. »

Le président Zemin a été accueilli hier soir à Ottawa par le gouverneur général Roméo LeBlanc à l'occasion d'un dîner d'Etat.

« C'est une honte qu'un gouvernement démocratique comme celui du Canada, a dit M. Wu, reçoive avec un tapis rouge et un dîner d'Etat un massacreur communiste. »

Le dissident a décrit Jiang Zemin comme un dirigeant qui dansait devant les Occidentaux en chantant la chanson occidentale, mais le capitalisme vers lequel il entraîne les Chinois est un capitalisme bureaucratique contrôlé par l'Etat. Il a qualifié le président chinois de « massacreur de Tiananmen », le tenant également responsable pour les milliers de personnes innocentes enfermées dans le système chinois des camps de travail.

Le premier ministre Jean Chrétien a répondu hier aux déclarations de M. Wu en disant que le Canada avait des relations avec la Chine et qu'il était normal de discuter avec ses dirigeants. « Nous avons des discussions franches, a dit M. Chrétien. Nous sommes d'accord sur certains sujets et parfois nous sommes en désaccord. »

La GRC analyse le rapport Krever

HUGUETTE YOUNG de la Presse Canadienne, OTTAWA

La GRC étudie le rapport Krever sur le sang contaminé pour voir s'il y a matière à enquête, a confirmé hier le solliciteur général Andy Scott.

Selon un porte-parole de M. Scott, le corps policier a décidé de son propre chef d'analyser le rapport pour voir s'il y avait lieu d'entamer des poursuites criminelles. C'est le commissaire de la GRC, Phil Murray, qui a mis M. Scott au courant de cette initiative, hier matin, au cours d'une rencontre.

« Ce n'est pas une enquête criminelle, a souligné un porte-parole de M. Scott, Daniel Brien. Ils sont en train de le revoir, de le lire pour voir ce qu'il y a dedans, pour voir s'il y a matière à enquête. »

À la GRC, un porte-parole, le caporal Marc Richer, a expliqué que plusieurs personnes à la Direction de lutte antidrogue au quartier général à Ottawa étaient en train de scruter minutieusement les trois volumes du rapport.

« On feuillette le document au complet (...) Ça va être un exercice complexe. Il est encore trop tôt pour faire des hypothèses dans un sens ou l'autre. Il faut voir le document pour voir s'il y a matière à enquête. »

Sans en imputer la faute à des individus particuliers, la commission Krever a porté un sévère blâme à la Croix-Rouge et aux autorités fédérales et provinciales relativement à ce fiasco qui a fait des milliers de victimes du sida. Selon le juge Krever, la contamination par transfusion sanguine aurait peut-être fait également 28 600 victimes de l'hépatite C.

Le sang: Québec persiste à faire bande à part

KATIA GAGNON du bureau de La Presse, QUÉBEC

Malgré l'avis du juge Horace Krever, qui recommande la mise en place d'un système de gestion du sang centralisé à l'échelle du Canada, le ministre québécois de la Santé persiste dans son intention de faire bande à part des autres provinces canadiennes pour mettre sur pied un système beaucoup plus décentralisé au Québec.

« Le système doit être intégré, non pas centralisé. C'est ce que M. Krever dit. Au Québec, on est en train d'intégrer notre système au-delà des recommandations. Je ne peux pas voir comment un organisme, le plus compétent soit-il, peut avoir plus de capacité de contrôler ce qui se passe au Québec: faire ça

de Toronto ou de Vancouver, c'est impossible », commente M. Rochon.

Le ministre se montre cependant plus conciliant en ce qui a trait aux donneurs: il est prêt à revoir le scénario québécois, qui accordait de nouveau à la Croix-Rouge la tâche de collecter le sang. « Toutes les options sont encore ouvertes », indique M. Rochon, tempérant les propos tenus il y a deux semaines par sa fonctionnaire chargée de la mise sur pied du nouveau système.

Les autres provinces canadiennes mettront plutôt sur pied leur propre organisme de collecte, laissant de côté la Croix-Rouge qui, jugé-t-on, a perdu la confiance du public. L'initiative québécoise de continuer à utiliser les services de la Croix-Rouge s'était d'ailleurs attiré

les foudres de la Société canadienne d'hémophilie, qui jugeait que le Québec « reculait » avec ce nouveau système décentralisé qui présentait, somme toute, peu de changements.

La décision de Québec d'aller de l'avant avec son projet de système décentralisé a également été jugée sévèrement par l'opposition libérale, qui estime que le ministre Rochon « fait passer les considérations politiques avant la sécurité des produits sanguins ».

Mais pour le ministre Rochon, les initiatives québécoises rencontrent et dépassent même, dans certains cas, la barre fixée par le juge Krever. « Pour le patient qui reçoit du sang, au Québec, on s'assure que les hôpitaux sont mieux responsabilisés qu'avant. Là-dessus, on va plus loin que Krever. L'autre

chose qu'on est en train de mettre en place, et qui va dans le sens des recommandations de Krever, c'est une banque de données pour suivre les dons de sang », indique-t-il, soulignant que le Québec se dotera aussi d'un comité d'hémovigilance, comme le conseille le rapport.

L'indemnisation des victimes de ce scandale du sang, une autre des recommandations du juge Krever, constitue une autre question délicate, estime le ministre. « Il y a un fonds d'indemnisation dans toutes les provinces pour les malades contaminés par le virus du sida. Ça va continuer. Pour l'hépatite C, c'est une question qui doit être regardée parce qu'on se trouve à remettre en question tout le système de responsabilité médicale et hospitalière. Ça ne peut pas se décider au cas par cas », dit-il.

Grève des Postes: le médiateur demande plus de temps

VINCENT MARISSAL du bureau de La Presse, OTTAWA

Le médiateur Warren Edmondson a demandé au gouvernement fédéral de lui accorder plus de temps pour tenter de décrocher une entente négociée entre la Société canadienne des postes et ses 45 000 employés, premier signe positif depuis le début de la grève il y a neuf jours.

Aux réformistes qui réclament une loi d'exception depuis le premier jour de grève, le premier ministre Jean Chrétien a répondu que, au contraire, il avait acquiescé à la demande de M. Edmondson, qui réclame un délai de médiation plus long.

L'opposition officielle, à laquelle se sont joints les conservateurs de Jean Charest, hier aux Communes, s'est faite l'écho de la Fédération canadienne de l'entreprise indé-

pendante, qui affirmait mercredi que ses membres perdent en moyenne 243 \$ par jour à cause du conflit de travail aux Postes.

« Le Parlement du Canada a décidé il y a très longtemps que les employés des services publics ont le droit de grève, c'est ce droit qu'ils (les postiers) exercent, pour le moment », a répliqué M. Chrétien aux attaques de Preston Manning.

Les deux ministres concernés au premier chef par cette grève, Alfonso Gagliano, responsable des Postes, et son collègue Lawrence MacAulay, du Travail, n'ont fait aucun commentaire sur le conflit, ayant de toute évidence décidé de laisser encore une chance à la négociation.

Impossible de parler aux représentants du Syndicat des travailleurs des postes (STTP) ou à ceux de la Société canadienne des postes

(SCP), les deux parties respectant scrupuleusement l'interdiction de communiquer avec les médias émise par Warren Edmondson.

Le fait que les discussions se poursuivent représente toutefois en soi un bon signe. Le directeur des services de médiation et de conciliation du ministère du Travail a en effet clairement indiqué mardi qu'il n'avait pas du tout l'intention de « perdre son temps » et qu'il « sortirait s'il constate que les deux parties ne cherchent pas une issue négociée ».

Si les négociateurs ne parlent plus, il en va autrement du président du STTP, qui a diffusé un communiqué de presse virulent, hier après-midi, pour dénoncer l'hypocrisie indécrite de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et de l'Association du marketing direct.

Selon Darrell Tingley, les deux groupes profitent plus que quiconque des tarifs avantageux du service postal canadien, et ce sont eux qui réclament une loi d'exception.

« S'ils sont vraiment intéressés à obtenir un règlement, ils devraient demander au gouvernement d'abandonner son exigence voulant que la Société canadienne des postes lui verse des millions en dividendes et en impôts sur le revenu », écrit M. Tingley.

Le plan quinquennal de la SCP prévoit le versement de quelque 280 millions en dividendes au gouvernement fédéral. Or la SCP veut aussi réduire ses coûts de main-d'oeuvre de 200 millions au cours de la même période.

Selon le syndicat, cette compression se traduira par l'abolition de 4000 postes chez ses membres, d'où la grève qui paralyse le service postal depuis le 19 novembre.

NOËL à Place Ville Marie

Brunchs avec le Père Noël le dimanche 7 et le samedi 13 décembre, de 9 h à 11 h, au niveau de la foire alimentaire.

Animation sur place avec Violine et Turlutte du groupe Les Animeries.

- ◆ Spectacle de marionnettes 6 \$ - enfants de 2 à 12 ans
◆ Contes avec le Père Noël 10 \$ - adultes
◆ Maquillage et sculpture de ballons

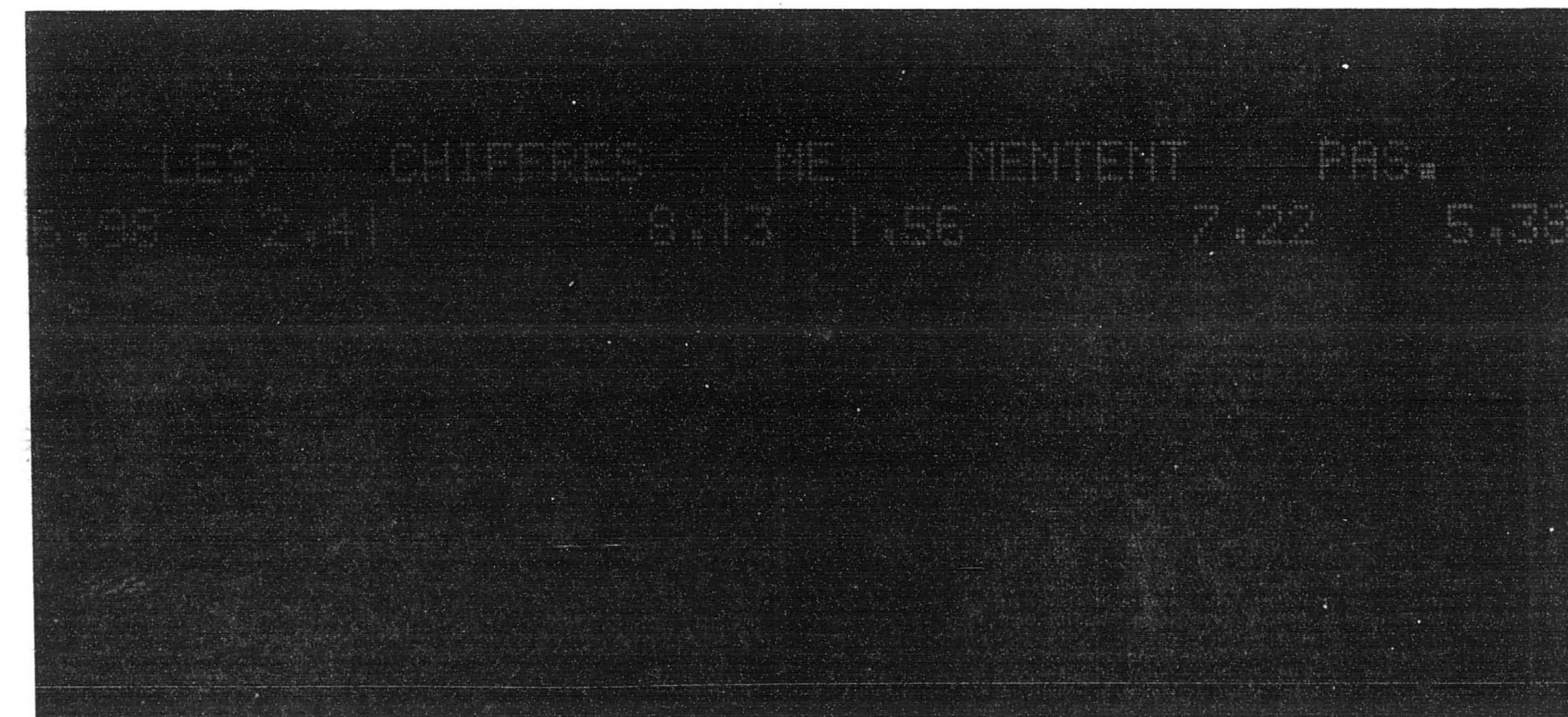
Venez découvrir nos 70 boutiques de rêve ainsi que nos 15 restaurants dans une ambiance des fêtes qui vous enchantera.

Multiplaces concerts de Noël et kiosque d'emballage cadeaux du 1er au 24 décembre inclusivement.

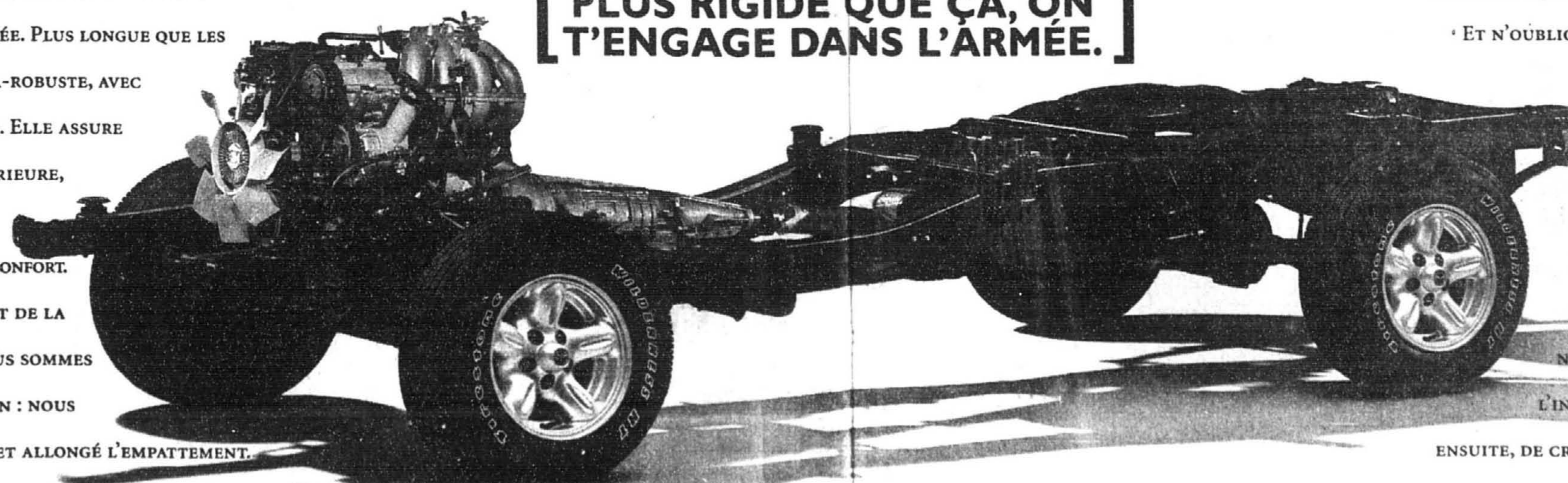
Pour toute information 861-9393

Avec tout achat à Place Ville Marie le stationnement ne vous coûtera que 3 \$ les week-ends et après 18 h la semaine.

Hâtez-vous, les places sont limitées!



PLUS RIGIDE QUE ÇA, ON T'ENGAGE DANS L'ARMÉE.



DEPUIS QUAND LA RIGIDITÉ EST-ELLE DEVENUE UN DÉFAUT? PENSEZ À LA TOUTE NOUVELLE CAMIONNETTE MAZDA DE SÉRIE B. ELLE EST TRÈS RIGIDE. EN FAIT, 350 % PLUS QU'AVANT.

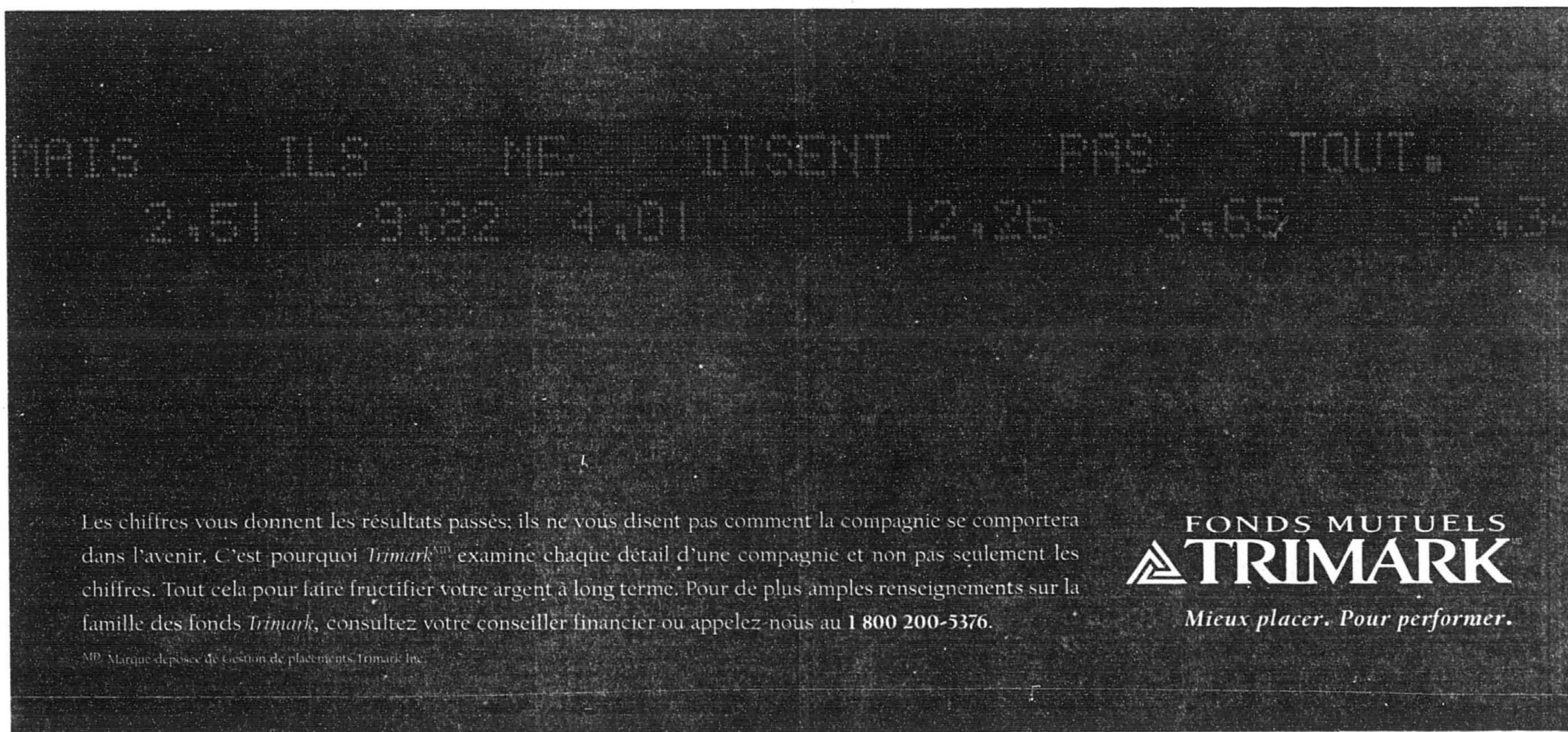
COMMENT AVONS-NOUS RÉUSSI UN TEL EXPLOIT? ÉH BIEN, NOUS AVONS COMMENCÉ PAR CRÉER UN CHÂSSIS AVEC À L'AVANT UNE STRUCTURE ÉLABORÉE SPÉCIALEMENT POUR EN AUGMENTER LA ROBUSTESSE ET LA SOLIDITÉ.

CE N'EST PAS TOUT. COMME NOS EXIGENCES SONT TOUT AUSSI RIGOREUSES QUE NOS CAMIONNETTES SONT MUSCLÉES, NOUS AVONS CONÇU UNE CAISSE SOUDÉE AVEC DOUBLE PAROI, COMME ÇA, SI JAMAIS AU PROCHAIN VOYAGE DE PÊCHE LE HIBACHI GLISSE DANS LA CAISSE ET FAIT UNE BOSSE À L'INTÉRIEUR, RIEN N'Y PARAÎTRA DE L'EXTÉRIEUR.

MIEUX ENCORE, LA SUSPENSION AVANT A ÉTÉ COMPLÈTEMENT REPENSÉE. PLUS LONGUE QUE LES AUTRES, ELLE EST ULTRA-ROBUSTE, AVEC DEUX BRAS TRIANGULÉS. ELLE ASSURE UNE MANIABILITÉ SUPÉRIEURE, RÉDUIT L'USURE DES PNEUS ET AUGMENTE LE CONFORT. LE CAS DU CHÂSSIS ET DE LA SUSPENSION RÉGLÉ, NOUS SOMMES ALLÉS ENCORE PLUS LOIN: NOUS AVONS ÉLARGI LA VOIE ET ALLONGÉ L'EMPATTEMENT. DE PLUS, NOUS AVONS AJOUTÉ UNE DIRECTION À CRÉMAILLÈRE POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE.

À TOUT CELA, NOUS AVONS JUMELÉ TROIS MOTEURS IMPRESSIONNANTS. ENCORE PLUS PUISSANTS, ENCORE PLUS FONCEURS.

MAIS POURQUOI DIABLE AMÉLIORER UN VÉHICULE QUI ÉTAIT DÉJÀ LA CAMIONNETTE IMPORTÉE LA PLUS VENDUE AU CANADA?



Les chiffres vous donnent les résultats passés; ils ne vous disent pas comment la compagnie se comportera dans l'avenir. C'est pourquoi Trimark examine chaque détail d'une compagnie et non pas seulement les chiffres. Tout cela pour faire fructifier votre argent à long terme. Pour de plus amples renseignements sur la famille des fonds Trimark, consultez votre conseiller financier ou appelez-nous au 1 800 200-5376.

FONDS MUTUELS TRIMARK Mieux placer. Pour performer.

CAHOTEUX QUI MÈNENT À VOTRE CAMP DE PÊCHE.

ET N'OUBLIONS PAS UNE CHOSE. VOUS POUSSEZ

NOS CAMIONNETTES AU

MAXIMUM, C'EST NORMAL.

NOUS, NOUS POUSSONS DE LA

MÊME FAÇON NOS INGÉNIEURS.

NOUS LES AVONS MIS AU DÉFI

D'ABORD, DE NOUS PRÉSENTER UNE

NOUVELLE SÉRIE B AUSSI MUSCLÉE À

L'INTÉRIEUR QU'À L'EXTÉRIEUR;

ENSUITE, DE CRÉER UNE CABINE ENCORE PLUS

SPACIEUSE; FINALEMENT, DE CONFIRMER NOTRE

ENGAGEMENT À ASSURER VOTRE SÉCURITÉ AVEC

DES CARACTÉRISTIQUES

COMME, PAR EXEMPLE,

UN DISPOSITIF



PERMETTANT DE DÉSACTIVER LE COUSSIN

GONFLABLE DU PASSAGER (PAR MESURE DE PRUDENCE

POUR LES JEUNES PASSAGERS), UN RÉTROVISEUR

INTÉRIEUR RÉVOLUTIONNAIRE ET DES FREINS

ARRIÈRE ANTIBLOCAGE.

ET POUR COURONNER LE TOUT, LES CAMIONNETTES

DE SÉRIE B SONT TRÈS ABORDABLES. ELLES SONT

COUVERTES PAR NOTRE ROBUSTE GARANTIE DE 36 MOIS

OU 60 000 KM, ALLANT MÊME JUSQU'À 80 000 KM SUR

LE GROUPE MOTOPROPULSEUR.

DONC, LA PROCHAINE FOIS QU'ON VOUS DIRA QUE

VOUS ÊTES TROP RIGIDE, FAITES COMME NOUS, DITES

MERCI POUR LE COMPLIMENT.



REFORMULÉE. REMODELÉE. REPENSÉE.

LA TOUTE NOUVELLE CAMIONNETTE MAZDA DE SÉRIE B 1998.

**FIDO VOUS
FAIT UN
CADEAU
POUR NOËL**

Choix d'appareils Fido à partir de 50\$

50\$

Nortel 1911

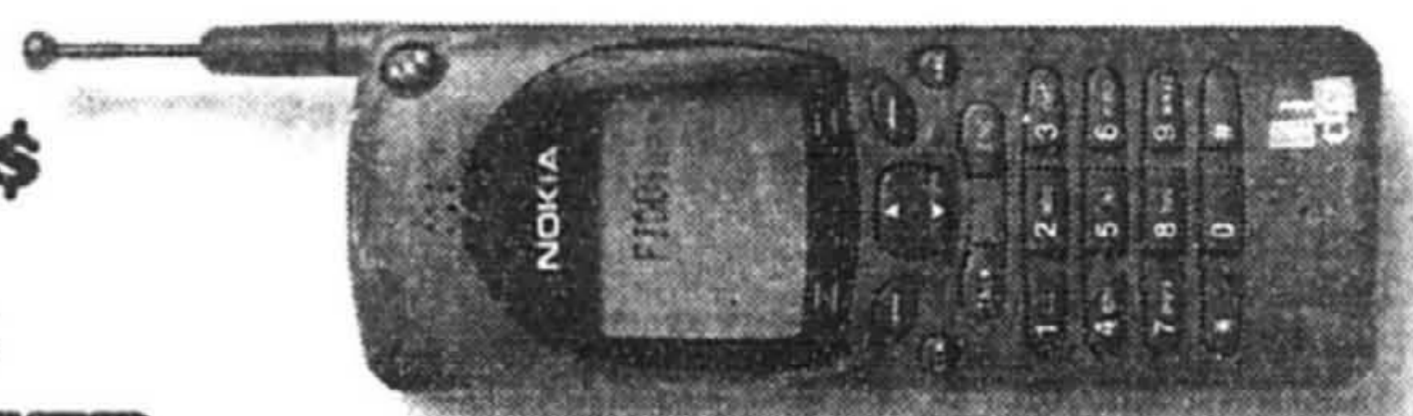
- 100 minutes de conversation continue
- 24 heures d'autonomie en mode veille
- écran de cinq lignes pour la lecture des menus et messages



100\$

**Nokia
2190 EFR**

- 110 minutes de conversation continue
- 25 heures d'autonomie en mode veille
- écran de cinq lignes pour la lecture des menus et messages



EN PLUS

**Puce gratuite avec abonnement
au Service Fido®**

(valeur de 50\$)



Cette offre se termine le 31 décembre 1997.
Jusqu'à épuisement des stocks.

Appelez-le par son nom :

925-FIDO

www.fido.ca

**fi
do**

**C'EST VOUS
LE MAÎTRE.**



fido LES MAGASINS

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Rockland
- Place Montréal Trust

- Les Galeries d'Anjou
- Place Vertu
- Centre Commercial Fairview
- Les Promenades Saint-Bruno
- Place Rosemère

- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme
- Mail Champlain, Brossard

Fido est une marque déposée de Microcell Solutions Inc.

Fido vous attend aussi dans les magasins suivants de la grande région de Montréal :

COMPLÉMENTE

EATON

FUTURE SHOP

AILES

**BUREAU
EN GROS**

**LA CABINE
TÉLÉPHONIQUE**

MicroAge

Ottawa se lance aux troussees des blanchisseurs d'argent

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Constatant son impuissance à endiguer le flot d'argent « sale » qui entre au Canada chaque année, le gouvernement fédéral s'apprête à déposer un projet de loi accordant aux forces policières plus de pouvoirs pour retracer les blanchisseurs d'argent.

« Les policiers nous disent : donnez-nous les outils et nous ferons le travail, et c'est exactement ce que nous faisons », a indiqué hier le solliciteur général Andy Scott.

Peu bavard sur les détails du projet de loi à venir, le ministre précise toutefois que les « outils légaux » permettront aux policiers d'enquêter sur les transferts internationaux d'argent.

« Les mesures leur donneront davantage d'informations sur les activités financières illégales et nous mettront sur un pied d'égalité avec nos vis-à-vis internationaux », a expliqué M. Scott.

Dans son exposé annuel sur le crime organisé, Andy Scott a rappelé l'ampleur de certains secteurs d'activités du grand crime et leurs effets néfastes sur l'économie. Grosso modo, on estime que le

chiffre d'affaires du crime organisé au pays est de 20 milliards.

Les achats frauduleux par cartes de crédit sont de l'ordre de 80 millions par année au Canada ; le commerce de la drogue est estimé à 10 milliards ; la contrebande de bijoux rapporterait 400 millions sur le marché noir (et ferait perdre 30 millions de taxes au gouvernement) ; une seule loterie illégale aurait fait perdre plus de 100 millions à des personnes âgées en 1994 et 1995.

Devant de telles statistiques, les policiers sont venus réclamer plus de pouvoirs à Ottawa.

« On a eu l'assurance de la part du solliciteur général que l'on pourra l'informer sur une base régulière de l'évolution du crime organisé pour pouvoir s'ajuster », a indiqué Jacques Duchesneau, directeur de la police de la CUM.

« Chaque fois que l'on amène de nouvelles mesures, reprend-il, les gens du crime organisé trouvent de nouvelles façons de les contrer. Nous devons évoluer nous aussi au niveau législatif. »

Les forces policières affirment ne pas avoir les outils nécessaires pour retracer et suivre les montants qui traversent la frontière canadienne

dans des opérations de blanchiment d'argent. Ils veulent donc des moyens légaux d'être informés des transactions importantes, comme cela se fait déjà dans certains pays.

Mais il y a aussi d'autres dossiers urgents, note M. Duchesneau.

« Nous avons des préoccupations majeures, notamment dans le dossier des bandes de motards, dit-il. Nous en avons fait part au solliciteur général et d'autres rapports seront soumis sous peu pour raffiner les lois. »

Profitant de la tribune que leur offrait le solliciteur général, les chefs de police ont aussi exprimé haut et fort leur frustration par rapport aux récentes décisions des tribunaux.

« Nous avons été décimés par certains jugements récents des tribunaux, quand on fait deux pas en avant, on nous ramène cinq en arrière », dit Julian Fantino, le chef de la police de London.

Situation embarrassante pour Andy Scott, qui a patiné sur de la glace mince en affirmant qu'il faut « trouver un équilibre entre la lutte contre le crime organisé, le droit des citoyens et les lois de protection de la vie privée et la Charte des droits et liberté ».



Le solliciteur général du Canada, Andy Scott, donnera enfin plus de pouvoir aux policiers pour lutter contre le crime organisé, notamment le blanchiment d'argent.

Michel Arcand devra lui aussi produire ses agendas

ÉRIC CLÉMENT

L'avocat Jean Keable a demandé, hier, à l'inspecteur Michel Arcand, de la Sûreté du Québec, de remettre tous ses agendas des années 1994, 1995 et 1996 à la commission Poitras, ce que ses avocats n'avaient pas jugé pertinent de faire.

L'ex-patron de Carcajou, qui témoigne depuis lundi au palais de justice de Montréal, est un des rares témoins à ne pas avoir déposé ses agendas personnels. Lorsque la question a été abordée, plus tôt cette semaine, il avait expliqué qu'il ne notait presque rien dans ses agendas, seulement quelques rendez-vous.

Mais Me Keable veut vérifier si ces quelques notes pourraient avoir une quelconque pertinence avec le dossier Matticks : « Je vais demander que M. Arcand remette ses

agendas à la commission comme les autres participants pour examen », a dit l'avocat des trois inspecteurs chargés de l'enquête interne.

Une des curiosités de la commission Poitras repose sur le fait que ce sont les avocats des témoins qui décident de la pertinence de produire tel ou tel document émanant de leur client, sauf lorsque la commission exige un document en particulier.

Ainsi, l'avocat de Gilles Falardeau a déposé une montagne de notes personnelles, M. Falardeau étant un policier qui note pratiquement tout ce qu'il fait, voit ou entend durant son activité professionnelle. Sur ce point, sa collaboration avec la commission a été précieuse. D'ailleurs, il est un des rares policiers à prendre minutieusement des notes chaque fois qu'il assiste à une audience de la commission, hier

encore.

Selon les avocats de Michel Arcand, ce dernier a envoyé un total de « 70 documents » à la commission. Cette dernière a fait part à La Presse que la plupart de ces documents ne concernent pas le dossier Matticks, mais l'escouade Carcajou. Comme ils n'ont pas été jugés pertinents par la commission, les quelque 200 volumes de documents déposés devant elle ne contiennent pas la moindre feuille de notes produites par M. Arcand.

Il a fallu attendre cette semaine pour enfin coter deux documents

différents produits par ce témoin : des réflexions personnelles sur le travail policier et une copie d'un rapport sur le fameux incident du 26 août 1995.

Pour Michel Arcand, la prise de notes est une règle essentielle pour tout policier de terrain, mais il considère que sa fonction plus « administrative », de gestionnaire supervisant des opérations, ne requerrait pas vraiment de prendre des notes et surtout de les conserver.

Ainsi, selon lui, il n'a absolument aucune note personnelle sur l'affaire Matticks et le projet Thor qui lui est relié, même s'il était, en mai 1994, responsable de cette opération qui a tourné au désastre pour son escouade.

Le témoignage de M. Arcand, qui reprendra lundi, a également permis d'apprendre, hier, que lorsqu'il a interrogé le policier Michel Rousseau en décembre 1995,

dans le cadre de l'enquête interne, ce dernier a refusé de répondre à toutes les questions... sauf une.

A celle-ci, il a répondu à l'inspecteur Arcand que le logiciel utilisé pour l'analyse dans le projet Thor a été remplacé par un autre (Lotus remplacé par Word Perfect) et que les données ont été détruites.

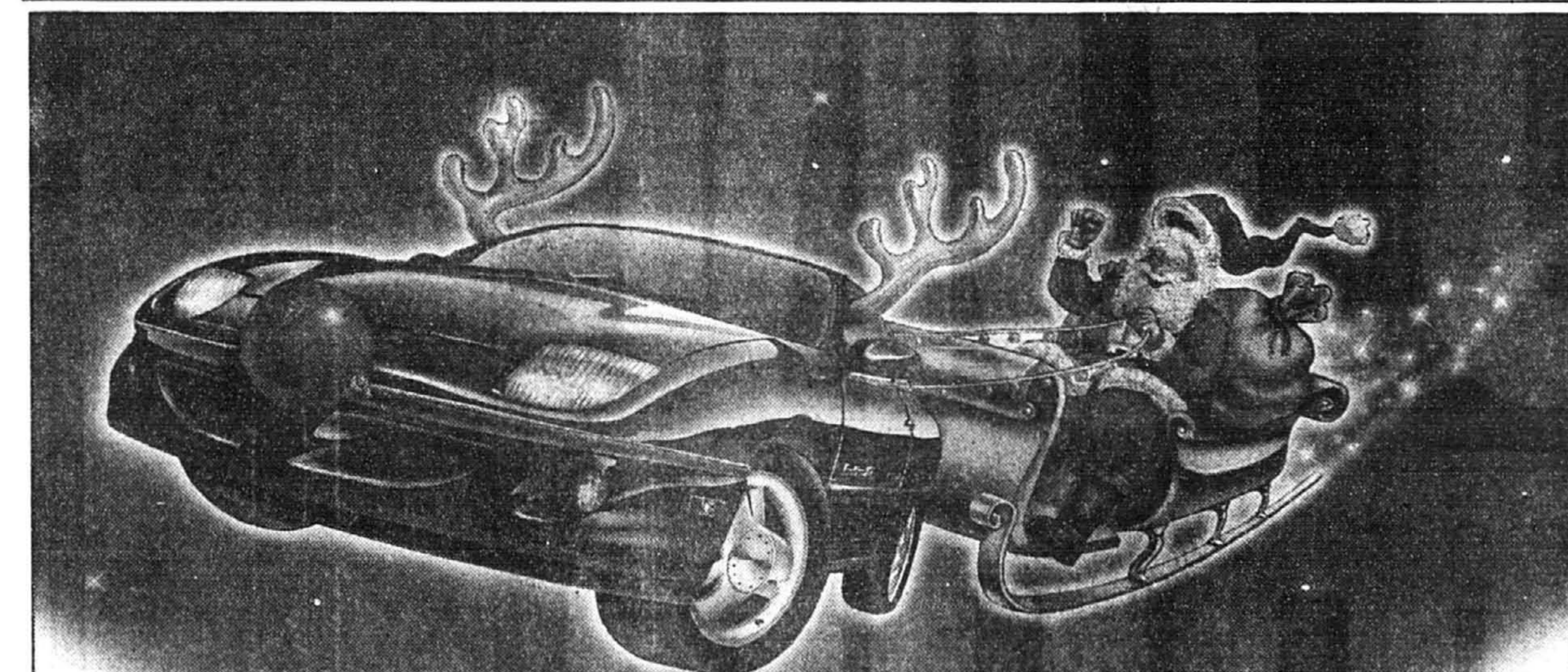
On a demandé à M. Arcand s'il avait été « abasourdi » d'apprendre que ces données avaient été détruites. Il n'a pas répondu directement à la question. On lui a alors demandé s'il avait été choqué. Il a répondu : « C'est pas une question d'être choqué. Ça me déçoit. »

Le président Lawrence Poitras a alors dit : « Vous êtes-vous plaint à quelqu'un quand vous vous êtes rendu compte de la destruction de ce logiciel ? »

Arcand a répondu : « Non, j'me suis plaint à personne... »



Enquête sur la SQ



Jusqu'au 24 décembre, le Centre Eaton vous invite à participer au grand

Concours « La passion de Noël »

Vous pourriez gagner une Pontiac Sunfire 1998 d'une valeur de 21 000 \$.

Recevez un bulletin de participation au tirage pour chaque tranche d'achat de 20 \$ effectué chez les marchands participants.*

Le plus grand centre commercial au centre-ville
175 boutiques, restaurants et cinémas

Aucun achat requis. Consultez les règlements complets disponibles au bureau d'administration du Centre Eaton, niveau Sainte-Catherine.



Angle Sainte-Catherine et McGill College



La princesse Anne veut saborder le Britannia

Agence France-Presse
PORTSMOUTH

La princesse Anne a demandé que le yacht royal Britannia, auquel les Windsor ont été contraints de renoncer, soit sabordé plutôt que d'être transformé en musée ou en centre de conférence, rapporte un journal britannique.

« Il devrait être sabordé », a déclaré mercredi la fille de la reine Elizabeth II lors de la dernière réception officielle à bord du navire étendard de la Couronne à Portsmouth.

La princesse, dont les prises de position publiques sont exceptionnelles, a estimé que personne n'était en mesure d'offrir au luxueux bateau l'entretien qu'il mérite et qu'elle ne pouvait se faire à l'idée de le voir rouiller à quai.

« Est-ce que vous réalisez que les cuivres sont astiqués quotidiennement, pas chaque mois ou chaque semaine mais chaque jour. Personne ne pourrait faire cela », a-t-elle dit à un journaliste du journal local de Portsmouth, The News.

EXPOSITION NATIONALE DE TIMBRES-POSTE

MILLIONS DE TIMBRES, ENVELOPPES ET CARTES POSTALES PRÉSENTÉS ET OFFERTS PAR 45 NÉGOCIANTS

les 28, 29 et 30 nov., 1997

ven. de 11h à 19h; sam. de 10h à 18h et dim. de 10h à 16h

Présenté par : Association canadienne des négociants en timbres-poste

PLACE BONAVENTURE
ENTRÉE GRATUITE

BIJOUTERIE MARCEL ANDRÉ
Le spécialiste diamantaire.

DIPLÔME G.I.A. / ATELIER SUR PLACE

Pendentif or 2 tons 14 carat

RIEN A PAYER AVANT 1 AN! (Détails en magasin)

Pendentif	10 pts.	\$299. ⁰⁰
	20 pts.	\$569. ⁰⁰
	30 pts.	949. ⁰⁰

Boucles d'Oreilles

	15 pts. (carat total)	\$359. ⁰⁰
	25 pts. (carat total)	\$579. ⁰⁰
	50 pts. (carat total)	\$1299. ⁰⁰

5415, rue Beaubien est, Montréal, Québec
(514) 376-2202 Fax. (514) 376-1221

SPORTS d'HIVER

Ne manquez pas ce cahier spécial demain dans **La Presse**

**NOS MAGASINS OUVRENT À 8 H 30!
PAS DE GROSSISTES S.V.P.**

SOLE

DE 8 H 30 À 10 H
**50 %
de rabais**

Literie Charter
Collection, Home
Studio et Market
Square en finette

Sur nos prix ordinaires.
Literie mode, rayon 601.

DE 8 H 30 À 10 H
**50 %
de rabais**

Couettes Nordica
à bourre en duvet
d'oie blanche

Nos prix ord. 225 \$ à 325 \$.
Solde d'un jour
109,99 \$ à 162,50 \$

DE 8 H 30 À 10 H
**50 %
de rabais**

Articles creux
Home Studio
en acier inox 18/8

Nos prix ord. 6,99 \$ à 69,99 \$.
Solde d'un jour
3,49 \$ à 34,99 \$ l'ens.

DE 8 H 30 À 10 H
**50 %
de rabais**

Chopes
en porcelaine tendre

Notre prix ord. 14,99 \$.
Solde d'un jour 7,49 \$ ch.
Limite de 6 par personne

DE 8 H 30 À 10 H
**50 %
de rabais**

Jeans Northern Spirit
pour homme

Notre prix ord. 39,99 \$.
Solde d'un jour
19,99 \$ ch.

Mode Northern Spirit, rayon 366.

DE 8 H 30 À 10 H
**40 %
de rabais**

Ensembles de plats
et articles suivis
French White

Sur nos prix ordinaires.
Articles ménagers, rayon 637.

DE 8 H 30 À 10 H
**40 %
de rabais**

Pulls Outline pour
fille en tailles 7 à 14

Sur nos prix ordinaires.
Vêtements pour fille, rayon 420.

DE 8 H 30 À 10 H
**15 %
de rabais**

Filtre
de rechange Brita

Notre prix ord. 6,49 \$.
Solde d'un jour 5,49 \$ ch.

DE 8 H 30 À 10 H
**PAS
DE TPS**

Presque tout
en magasin

Nous vous accorderons
un rabais équivalant à la TPS
sur nos prix ordinaires
et de solde.

Exceptions : produits de beauté,
fragrances, restaurants, friandises,
produits du tabac, jouets, articles
de sport, appareils électroniques,
cassettes de musique, DC et films,
meubles et gros électroménagers.

DE 8 H 30 À 10 H
**60 %
de rabais**

Vêtements Real Clothes
d'extérieur pour homme

Nos prix ord. 80 \$ et 100 \$.
Solde d'un jour
32 \$ et 40 \$ ch.

Mode Real Clothes, rayon 317.

DE 8 H 30 À 10 H
**50 %
de rabais**

Vestes d'automne
Real Clothes en laine
et en mélange de laine et
de cachemire pour femme

Nos prix ord. 49,99 \$ à 119,99 \$.
Solde d'un jour
24,99 \$ à 59,99 \$ ch.

Le choix varie selon le magasin.

DE 8 H 30 À 10 H
**50 %
de rabais**

Tous les ornements
dorés pour arbres de Noël

Sur nos prix ordinaires.

DE 8 H 30 À 10 H
**50 %
de rabais**

Jeu de 50 lumières
de Noël

Notre prix ord. 9,99 \$.
Solde d'un jour 4,99 \$ le jeu.

Boutique de Noël, rayon 540.

DE 8 H 30 À 10 H
**50 %
de rabais**

Baladeur laser
Creative Ages pour enfant

Notre prix ord. 14,99 \$.
Solde d'un jour 7,49 \$ ch.

Jouets, rayon 762.

DE 8 H 30 À 10 H
**50 %
de rabais**

Bagages Ribbons
d'American Tourister

Nos prix ord. 45 \$ à 170 \$.
Solde d'un jour
22,49 \$ à 84,99 \$ ch.

Bagages, rayon 796.

DE 8 H 30 À 10 H
**50 %
de rabais**

Minitable de billard

Comprend tous les accessoires.

Notre prix ord. 9,99 \$.
Solde d'un jour 5,99 \$ l'ens.

Jouets, rayon 762.

ACHATS EN MAGASIN SEULEMENT!

JOUR

**LE SAMEDI
29 NOVEMBRE**

Fantaisies de Noël à La Baie
rue Sainte-Catherine Ouest
Petits-déjeuners
avec le père Noël et Les Animeries
les samedis 6 et 13 décembre
et le dimanche 7 décembre, à 8 h 30!
Au menu, un bon petit déjeuner, beaucoup d'animation
avec Les Animeries, des surprises...
et le père Noël, bien sûr!
Billets en vente à la Billeterie:
3,89 \$ (taxes en sus) par personne

la **Baie**

**Nos joyeuses heures
de magasinage**
• Du lundi au vendredi,
jusqu'à 21 h
• Samedi, de 8 h 30 à 17 h
• Dimanche, de 10 h à 17 h

Compagnie de la Baie d'Hudson

Vous avez le meilleur pour moins cher